

Pêche Monédières

Le magazine de l'Association Agréée pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique des Monédières

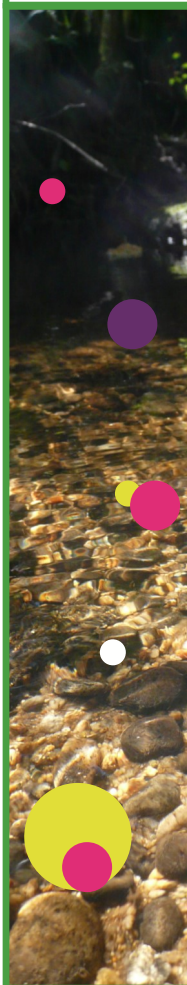


GRATUIT

ÉVOLUTION

en

RIVIERES || PÊCHE || ENVIRONNEMENT



Depuis maintenant quelques années, la Fédération Nationale pour la Pêche en France, via les fédérations départementales a décidé la transition du mode de délivrance des cartes de pêche du papier vers le « *tout internet* ».

Vous le savez, notre AAPPMA a fait de la résistance à ce niveau et reculé cette échéance au maximum, jusqu'à cette saison de pêche 2018. Nous devons nous rendre à l'évidence, l'achat des cartes de pêche de l'AAPPMA des Monédières ne se fera plus en papier cette année. Vous pourrez faire l'acquisition de votre carte par internet chez vous ou si vous ne disposez pas de connexion ou ne maîtrisez pas l'outil informatique, par l'intermédiaire de notre dépositaire, le tabac-presse le TRÈFLE à Corrèze. Pour ceux qui ne pourraient s'y rendre, l'AAPPMA elle-même est dépositaire à l'adresse suivante : 6, rue de Ribière Soubrane à Saint-Yrieix-le-Déjalat. Afin de répondre aux inquiétudes, nous avons édité un guide pratique pour faciliter l'usage de l'outil internet. En espérant que cela ne vous créera pas trop de désagréments et que vous continuerez à nous soutenir en 2018.

En effet, l'année 2017 a vu nos effectifs une nouvelle fois en nette augmentation, nous vous remercions pour la confiance et le soutien financier que vous nous apportez en continuant à prendre votre carte dans notre AAPPMA, que vous soyez ancien ou nouvel adhérent. Vous êtes tous le reflet d'une adhésion à notre politique de gestion des milieux aquatiques « *au naturel* » (0% alevinage, 100 % sauvages) qui est de plus en plus appréciée par la plupart des pêcheurs.

Vous n'êtes pas sans savoir que les conditions pluviométriques de janvier ont été exceptionnelles, 21 m³ sur la Corrèze au pont de Lanour à St Yrieix le Déjalat, il est clair que les cours d'eau du territoire en avaient besoin, mais là, le frai de la truite aura sûrement souffert. Je vous demanderai donc d'opter pour un prélèvement modéré en 2018, d'être responsable et acteur de notre politique de gestion du milieu « *au naturel* » en laissant en place quelques beaux géniteurs qui assureront les descendance futures sur nos cours d'eaux.

Comptant sur votre compréhension, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne saison 2018 sur notre territoire des Monédières.

Le Président
Marc BOUVARD

« De l'eau, de l'eau, de l'eau ! Oui, comme toujours... »

420 litres d'eau par mètre carré. Voilà comment les Monédières ont été arrosées du 20 Décembre 2017 au 20 janvier 2018 ! Le manque d'eau se faisait ressentir depuis plusieurs années et bien la pluviométrie hivernale a été au rendez-vous. Ces cumuls importants ont conduit la Corrèze à déborder les 5 et 21 janvier derniers (20 m³ par seconde à Saint-Yrieix, 70 à Corrèze et 150 à Tulle). Cette crue, située entre une décennale (10 ans) et une vicennale (20 ans), n'était pas arrivée depuis longtemps, 2001. Notre société n'est plus habituée aux crues et, au temps des réseaux dits « *sociaux* » et de leurs analyses à courte vue (...), certains Corrèziens s'émeuvent de ce phénomène pourtant naturel. Retournons-nous et rappelons-nous des dernières grandes crues : Octobre 1960, où les Monédières avaient vu tomber 200 litres d'eau par mètre carré en 48 heures avec un débit à Tulle de 288 m³, soit le double de celle de janvier 2018...! Souvenons-nous encore que la plus haute crue de la Corrèze jamais observée de mémoire d'Homme date de 1756 avec 2 mètres 50 d'eau dans le cloître à Tulle... Heureusement que les réseaux dits « *sociaux* » n'existaient pas à l'époque !

L'équipe de la Truite des Monédières

ÉDITO



Le quartier du Trech inondé à
Tulle en 1960

« C'est une triste chose de songer
que la nature parle et que le
genre humain n'écoute pas. »

Victor HUGO
(1802-1885)

A.A.P.M.A. La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

www.pechemonedières.fr - peche.monedières@gmail.com

Pêche en Monédières - N°8

PÊCHE EN MONÉDIÈRES N°8 - 2018

ÉCHOS DE NOS COURS D'EAU

ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR LES VAIRONS, REPRODUCTION

TARDIVE POUR LES TRUITES

L'été 2017 a vu, comme celui de 2016, une reproduction exceptionnelle de vairons. Selon la Fédération, celle-ci semble générale sur le département et plus globalement sur l'ensemble du massif Central. Une bonne nouvelle pour les cours d'eau des Monédières ! Concernant les truites, les faibles débits de l'automne 2017 ne leur ont pas permis de migrer correctement sur leurs frayères. Ainsi, les adultes ont pondu dans des zones inhabituelles, à savoir sur le cours principal de nos rivières. Les crues hivernales ont sans doute mis à mal les œufs, nous espérons qu'une partie de la fraie sur les petits ruisseaux réussira à se sauver tout de même.

Le pic de ponte est évalué cette année au 28 Novembre. Comme l'hiver semble plutôt doux, nous espérons que les quelques alevins qui se seront sauvés auront émergé avant l'ouverture de la truite qui est assez tôt cette année. Par précaution, ne marchez pas sur les frayères jusqu'au 10 avril cette année, pour éviter toute mortalité des alevins qui ne nagent pas encore...

Ce n'est cependant pas la première crue que connaissent les truites des Monédières, gardons tout de même espoir quant à l'état de la population d'alevins en 2018 !

L'AAPPMA a réalisé des frayères sur le ruisseau du Mazaleyrat à Pradines. Merci à l'entreprise Flamary d'Argentat pour la fourniture des graviers et aux bénévoles présents pour leur investissement.



Truites sur une frayère créée par l'AAPPMA des Monédières à Pradines en 2017

POLLUTION SUR LA MONTANE : VOTRE AAPPMA VOUS INFORME



Vous vous souvenez sans doute que l'AAPPMA avait porté plainte et s'était constituée partie civile pour l'affaire de la pollution du 20 et 21 avril 2015 sur la Montane où une abondante mousse blanche s'était développée à la surface de la rivière (près d'un mètre d'épaisseur aux cascades de Gimel) ceci ayant entraîné la mortalité de plusieurs poissons (truite, vairon, goujon) sur tout le cours de la Montane. Cette mousse a été repérée jusqu'à Tulle, 18 kilomètres en aval. Votre AAPPMA a été soutenue par l'AAPPMA voisine de Tulle et la Fédération qui ont également porté plainte et se sont constituées parties civiles sur cette affaire.

La Fédération a assuré le suivi juridique et a évalué le montant du préjudice écologique pour la rivière. Les trois structures se sont entendues pour réinvestir l'intégralité du montant lié à ce préjudice dans la restauration écologique de trois petits affluents de la Montane. La procureure de la République a décidé de transmettre le dossier au tribunal correctionnel de Tulle et une audience a eu lieu en Octobre dernier.

L'AAPPMA a fait valoir ses arguments et sa légitimité. Plusieurs bénévoles étaient présents. Nous étions représentés par Maître VAL à l'audience. La décision de la juge a été mise en délibéré au mois de janvier 2018, où nous avons appris que l'entreprise était condamnée pour :

- non respect de l'arrêté préfectoral (contravention)
- destruction et mortalité de poissons (délit)

La juge a demandé la nomination d'un expert chargé d'évaluer le montant du préjudice écologique lié à cette pollution sur la Montane afin qu'elle puisse rendre dans son jugement le montant à verser. Une nouvelle audience aura donc lieu en Mai 2018 et nous en saurons plus quant à la suite donnée à cette affaire. L'entreprise peut évidemment encore faire appel.

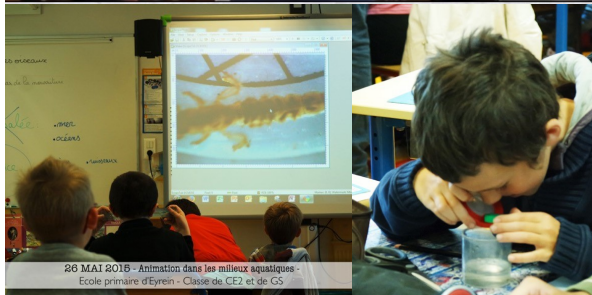
**Signalez toute pollution à la Fédération au 05.55.26.11.55
ou à la gendarmerie la plus proche au 17**

1

PÊCHE en MONÉDIÈRES



LA TRUITE DES MONÉDIÈRES MISE SUR L'AVENIR



26 MAI 2015 - Animation dans les milieux aquatiques - Ecole primaire d'Eyrein - Classe de CE2 et de CS

Le massif des Monédières est connu pour sa richesse en rivières et ruisseaux, peuplés d'une foule d'habitants (poissons, insectes etc.) souvent méconnus des non-initiés, y compris des personnes proches de ces lieux.

Ainsi, depuis le début de l'année 2015, les bénévoles de l'AAPPMA des Monédières ont mis en place un **projet d'animation et de sensibilisation à la protection du milieu aquatique au sein des écoles du territoire en partenariat avec la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze**, notamment grâce à l'intervention dans les classes et au bord de l'eau de M. Vincent LAROCHE, animateur diplômé. Ce projet, **financé entièrement par l'AAPPMA**, était destiné à faire découvrir aux élèves une réalité méconnue pour leur donner l'envie de mieux protéger cet environnement parfois négligé.

L'année dernière, ce projet a atteint son objectif : **toutes les écoles du territoire sont désormais sensibilisées** et nous tenons à les remercier, ainsi que les mairies concernées.

Au total ce sont **270 élèves** de la primaire au collège qui ont profité avec curiosité et bonne humeur de ces animations.

**270
élèves**

Les thèmes abordés ont été variés : connaissance des invertébrés, des rivières, des ruisseaux, composition de l'eau etc. Une vidéo de ces journées a été réalisée par

Patrick FAURE, l'un des bénévoles des AAPPMA. Elle est disponible sur notre site Internet.

Pour clôturer ces journées, des **petits lots ont été distribués** à tous, ils ont été très appréciés.

Nouveauté 2017, notre AAPPMA a décidé d'offrir gratuitement à 80 enfants en CM1-CM2 de ces écoles leur carte de pêche Découverte -12 ans pour 2017 !

Cette action sera reconduite dans les années à venir. Faire le lien entre la protection appliquée des milieux aquatiques, la pêche et le territoire des Monédières, voilà un vrai projet de développement durable et local, loin des postures écologiques et politiques de certaines associations.

Rien ne serait possible sans les bénévoles qui s'occupent de ces animations (suivi auprès des parents d'élèves et des instituteurs et professeurs) et qui aident Vincent dans ses interventions toujours très professionnelles. **Merci à Josiane, Marc, Bernard, Pierre, Patrick et tous les autres !**



Maison de l'eau

Maison
de l'Eau 19
et de la Pêche



La Maison de l'Eau & de la Pêche de la Corrèze (MEP 19), est une association loi 1901, créée en 1995 regroupant plusieurs professionnels. Ses objectifs sont :

- la promotion de la pêche (animations auprès des scolaires, stages de pêche etc.)
- la connaissance et la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques

Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze
20, place de l'église 19160 NEUVIC - 05 55 95 06 76
www.mep19.fr / mep19@irec.fr

A.A.P.P.M.A. La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

www.pechemonedieres.fr - peche.monedieres@gmail.com

INFOS ET BRUITS DE COULOIRS

LE PRIX DE LA CARTE DE PÊCHE AUGMENTE : OÙ VA VOTRE ARGENT ?

Lorsque vous achetez votre carte de pêche, vous payez un prix global, mais la répartition est complexe. En effet, les ressources de notre AAPPMA ne dépendent que de vos cotisations.

Pour mieux comprendre où va et à quoi sert l'argent, voici un petit schéma explicatif à partir de l'exemple de la carte de pêche Interdépartementale.

Vous achetez une carte de pêche de notre AAPPMA à

96 €



14,30 €



1,00 €

22,00 €



21,00 €

25,50 €



Soutient financièrement et techniquement

34,20 €



8,80 €



Subventionne

Subventionne

La FNPF collecte une redevance, pour le compte de l'État, qui est de 8,80 € sur ses 34,20 €. Elle est ensuite reversée aux agences de l'Eau qui aident les actions des fédérations et des AAPPMA

Sur nos 14,30 € de ressources, voici comment nous utilisons votre argent (en moyenne):

Protection et connaissance des ruisseaux



2,20 €

Développement du loisir pêche



2,10 €

Communication et promotion



3,70 €

Assurance des membres



1,04 €

Frais généraux (Admin., financiers etc.)



1,40 €

Surveillance des ruisseaux



0,80 €

Animations et sensibilisation aux milieux aquatiques



3,06 €

Ainsi depuis plusieurs années, le prix de la carte de pêche augmente, mais vous voyiez que nous ne sommes pas seuls à décider... nous ne pouvons agir que sur le montant de notre cotisation et sur l'utilisation de cet argent !



31821

C'est le nombre de visiteurs du site Internet de votre AAPPMA en 2017 !

LE CADEAU AUX MEMBRES EN 2018

Cette année, nous avons décidé de vous offrir un étui pour ranger la carte de pêche que vous aurez imprimée sur Internet. Toutes les infos pratiques sont à votre disposition dessus !

Agenda 2018

10 Mars

Ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie

16 Sept.

Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie

2 Mars 2018 à 18H30 à Saint-Augustin

Assemblée générale de l'AAPPMA La Truite des Monédières

Nous joindre

✉ Par courrier

AAPPMA des Monédières
Mairie - 19800 CORREZE

☎ Par téléphone

🖱 Par Internet

peche.monedieres@gmail.com
www.pechemonedieres.fr

3

A.A.P.P.M.A. La Truite des Monédières

Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique

www.pechemonedieres.fr - peche.monedieres@gmail.com

Pêche en Monédières - N°8